

Réponse à la question orale de Mme Eliane Tevahitua

Objet : étude scientifique sur les conséquences génétiques des essais nucléaires

Madame la Représentante,

Vous m'interrogez une nouvelle fois sur les conséquences génétiques des essais nucléaires. J'avais déjà eu l'occasion de vous répondre sur ce sujet après la parution de l'article du docteur Sueur, un pédopsychiatre, et non un chercheur, ayant exercé en Polynésie, qui avançait ses certitudes amplifiées par un tapage médiatique et politique et qui ne saurait être, comme vous le dites, des éléments d'information.

Je vous indiquais à l'époque que les écrits du docteur Sueur avaient été battus en brèche par la communauté scientifique, et notamment par l'institut indépendant qu'est l'INSERM, ainsi que par le docteur Roucayrol, pourtant lui aussi membre de l'Association des médecins français pour la prévention de la guerre nucléaire.

Je constate au travers de votre question que vous vous êtes sans doute rangée aux arguments que j'avais avancé à l'époque pour dire que cet article ne reposait sur aucune données scientifiques et ne pouvait constituer une véritable étude sur la question du risque transgénérationnel des essais nucléaires. En effet, pour vous, ce que vous qualifiez maintenant de « constats », mériterait d'être complété et enrichi.

Vous évoquez également les bombardements américains en 1945 sur les villes de Nagasaki et Hiroshima en prétendant que l'irradiation aurait entraîné des anomalies génétiques. Les très nombreuses études menées sur le long terme, et qui ont fait l'objet de plusieurs centaines de publications dans les revues spécialisées, n'ont pas détecté un quelconque effet génétique sur les descendants des personnes qui avaient été victimes des irradiations.

Je vous renvoie à ce sujet à l'ouvrage du docteur Nanao Kamada, docteur en médecine, professeur émérite de l'Institut de recherche médicale de la radioactivité des bombes nucléaires à l'Université d'Hiroshima, qu'une association japonaise avait souhaité mettre à la disposition des Polynésiens. Cette démarche avait été initiée avec Bruno Barrillot en juillet 2016, alors que je l'avais renommé délégué aux conséquences des essais nucléaires, et l'ouvrage a été mis à disposition des établissements scolaires.

Cet ouvrage, qui s'intitule « La vieille dame d'Hiroshima, éducation à la paix » se veut didactique et répond simplement aux questions que des enfants peuvent se poser sur les conséquences des bombardements. Son auteur balaie très clairement les effets génétiques. Si vous n'avez pas eu connaissance de ce livre, il est à votre disposition à la bibliothèque de la maison de la culture.

Sans entrer plus avant dans les détails, vous pourrez également trouver en cherchant un peu sur Internet les mêmes conclusions sur les conséquences de l'explosion de la centrale nucléaire de Tchernobyl.

Ceci étant, vous me demandez de diligenter une étude scientifique indépendante sur les conséquences des essais nucléaires et si je compte la financer.

Je dois d'abord vous dire que, comme tout un chacun, je suis préoccupé par la santé de mes concitoyens et leurs légitimes inquiétudes.

Je vous ai déjà indiqué, mais sans doute avez-vous la mémoire courte, que j'avais confirmé auprès de Bruno Barrillot la nécessité d'une telle étude. Des crédits budgétaires ont été mis en place en ce sens dès 2017.

Une chercheuse japonaise, le docteur Katsumi Furitsu était prête à mener cette étude qui garantissait une totale indépendance vis-à-vis de l'Etat.

Elle nous avait toutefois alerté sur le fait que pour démontrer un effet épidémiologique transgénérationnel il était nécessaire d'enquêter sur

une population en nombre considérable et sur une longue période, ce qui rendait l'étude difficile.

D'autre part, il était particulièrement complexe d'obtenir des échantillons d'ADN sur plusieurs générations, préalable nécessaire au sérieux de l'étude.

Hélas, elle a finalement renoncé à l'issue du tapage médiatique et politique entretenu après les écrits du docteur Sueur, estimant que les conditions d'une démarche sereine de recherche de vérité ne pouvaient s'effectuer dans ce contexte passionnel.

Néanmoins, plusieurs autres pistes d'études ont été envisagées mais la communauté scientifique reste très dubitative sur la possibilité de mettre en évidence des effets macroscopiques (effets visuels, matérialisables) sur les descendants de personnes ayant été exposées du fait qu'aucune étude épidémiologique effectuée sur des cohortes beaucoup plus importantes et soumises à des doses 10 à 100 fois plus fortes n'a pu conclure à un effet transgénérationnel. D'autre part, l'incidence d'anomalies transgénérationnelles sur des enfants, comme le cancer ou les malformations, est beaucoup trop faible en Polynésie pour être significative.

Vous aurez compris que rien n'est aussi facile en ce domaine, si ce n'est l'exploitation politique que vous en faites.

Quant à vos deux dernières questions, sur la date butoir de dépôt des dossiers et sur la reconnaissance du préjudice subi par les enfants et les conjoints des victimes, elles relèvent du domaine législatif et je vous invite à les adresser à votre collègue député qui ne manquera pas d'obtenir des réponses circonstanciées de l'Etat.

Je vous remercie de votre attention.

